

F



WO/IAOC/58/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 12 OCTOBRE 2020

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-huitième session
Genève (réunion virtuelle), 1^{er} – 4 septembre 2020

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. En raison de la pandémie actuelle de Covid-19, la cinquante-huitième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI s'est déroulée virtuellement du 1^{er} au 4 septembre 2020. Étaient présents M. Mukesh Arya (président), Mme Tatiana Vasileva (vice-présidente), MM. Bert Keuppens, Igors Ludboržs et Zhang Long. Mme Maria Vicien-Milburn et M. Othman Sharif n'ont pas pu participer à la réunion et se sont fait excuser.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- ./. 2. L'OCIS a adopté l'ordre du jour, qui figure à l'annexe I du présent document. Une liste des documents de session figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

4. L'OCIS a examiné le rapport de la cinquante-septième session (WO/IAOC/57/2) et corrigé une erreur de nature rédactionnelle dans la première phrase du paragraphe 20, qu'il convient de lire comme suit :

“20. L'OCIS a noté qu'à la fin du mois de mai 2020, 21 (55%) des 38 recommandations étaient signalées comme “mises en œuvre”, 10 (27%) comme étant “en cours”, deux (5%) portaient la mention “non commencées” et cinq (13%) ne portaient aucune mention car soit elles étaient prises en considération, soit elles ne concernaient pas l'OMPI.”

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : REUNION AVEC LE DIRECTEUR GENERAL

5. Le Directeur général a informé l'OCIS des activités de l'Organisation en cours, notamment dans le contexte de la pandémie actuelle de Covid-19. Cette réunion de l'OCIS est la dernière à laquelle il a assisté, son second mandat de six ans arrivant à son terme le 30 septembre 2020. Il a exprimé à cette occasion ses profonds remerciements à l'OCIS pour son rôle et son fonctionnement et il a reconnu la valeur inestimable de la place occupée par l'OCIS à l'OMPI.

6. L'OCIS a remercié à son tour le Directeur général pour sa conduite de l'Organisation et pour les relations de travail sympathiques qu'il a entretenues avec l'OCIS pendant toute la durée de ses fonctions.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Rapport d'activité de la DSI

7. L'OCIS a examiné, avec le directeur de la Division de la supervision interne (DSI) et son équipe, le rapport d'activité trimestriel daté du 21 août 2020. Il a pris note de trois rapports établis durant le trimestre : un rapport sur la mission d'audit, un rapport d'évaluation et un rapport de validation. L'OCIS a également pris note des modifications apportées au programme de travail annuel de 2020, prenant en considération les limites imposées par la pandémie. Il a noté que trois audits prévus avaient progressé tandis que deux avaient été ajoutés, à savoir : Examen et mise à jour du cycle de développement de planification annuelle

de la DSI et Gestion de la crise de la Covid-19 à l'OMPI. Prenant note également de l'utilité de la formation sur les enquêtes, à laquelle le personnel de la DSI a participé, l'OCIS a proposé que davantage de formations soient proposées sur les enquêtes concernant les réseaux sociaux afin de protéger l'OMPI contre des risques potentiels d'atteinte à sa réputation.

Missions d'audit interne

8. L'OCIS a examiné, conjointement avec le directeur de la DSI et des cadres, la validation du Rapport sur la performance de l'OMPI 2018-2019 publié le 13 juillet 2020. L'OCIS a noté que ce rapport était le sixième exercice de validation réalisé par la DSI depuis 2008 à la demande des États membres. L'OCIS a noté que l'objectif de la DSI était de vérifier de manière indépendante la fiabilité et l'authenticité des informations relatives à la performance, figurant dans les rapports sur la performance. Cependant, cet exercice de validation a démarré au moment où le cadre de gestion axée sur les résultats venait d'être introduit à l'OMPI. Prenant note du fait que le système de gestion axée sur les résultats était désormais complètement parvenu à maturité, l'OCIS a recommandé à la DSI de réexaminer si ses ressources limitées pouvaient être utilisées plus efficacement pour mener une évaluation des programmes ou revoir les systèmes de suivi des programmes plutôt que de conduire des validations régulières des rapports sur la performance tous les deux ans. Le directeur de la DSI est convenu d'examiner cet aspect mais toute modification concernant le système actuel devra recueillir au préalable l'approbation des États membres car la validation du Rapport sur la performance est demandée par l'Assemblée générale de l'OMPI. Le directeur de la DSI a indiqué par ailleurs qu'une fois que l'audit combiné planifié et l'évaluation de la gestion axée sur les résultats auront été menés à bien en 2021, une approche révisée serait élaborée pour améliorer ou remplacer l'exercice de validation biennal.

9. L'OCIS a également demandé des renseignements sur la méthodologie utilisée pour l'exercice de validation : critères d'évaluation, enquête et échantillonnage aléatoire utilisés par la DSI. Le directeur de la DSI a indiqué qu'aucune critique n'avait été formulée concernant l'éventuelle subjectivité de certains critères d'évaluation. La DSI est convenue de prendre les mesures appropriées pour tester et améliorer à l'avenir le taux de réponse à l'enquête, actuellement bas. L'OCIS a proposé par ailleurs que la DSI se réfère aux recommandations formulées par l'Institut des auditeurs internes pour déterminer des indicateurs de performance de gestion. L'OCIS a également indiqué qu'il préférait des indicateurs de performance axés sur les résultats à des indicateurs de performance axés sur les produits.

10. Le second rapport examiné par l'OCIS, conjointement avec le directeur de la DSI, était le Rapport sur la cartographie de l'OMPI en matière d'assurance, publié le 13 juillet 2020. Ce rapport visait principalement la DSI et ses processus d'assurance tout en intégrant également des observations sur d'autres prestataires de services d'assurance concernant le modèle des "trois lignes de maîtrise" de l'OMPI. Compte tenu des résultats globaux de la cartographie en matière d'assurance, l'OCIS a été rassuré par le fait que la DSI n'a pas constaté d'insuffisances majeures en matière d'assurance. L'OCIS a pris note de la conclusion de la DSI, à savoir que les mécanismes de défense appliqués à l'OMPI, s'ils étaient utilisés avec d'autres contrôles internes et spécifiques à certaines entités, apportaient une couverture suffisante en termes d'assurance.

11. L'OCIS a été impressionné par la mission menée par la DSI, qui peut être considérée comme une première parmi les autres bureaux de supervision interne. L'OCIS est convenu avec la DSI que cet exercice de cartographie en matière d'assurance serait réalisé régulièrement. Pour l'instant, la DSI a indiqué qu'il serait raisonnable de le faire tous les deux ans. L'OCIS a également proposé notamment de recueillir les avis d'autres prestataires externes de services d'assurance, de se pencher sur la duplication de certains travaux d'assurance et d'utiliser le modèle mis à jour des "trois lignes de maîtrise", publié par l'Institut des auditeurs internes.

Évaluations

12. L'OCIS a examiné, conjointement avec le directeur de la DSI et des membres de la direction, le Rapport sur l'évaluation du Bureau régional pour l'Afrique, publié le 20 juillet 2020. L'OCIS a jugé ce rapport intéressant et instructif. L'OCIS a pris note du mandat du Bureau régional pour l'Afrique, lequel consiste à coordonner, développer et fournir une assistance technique à 45 pays de la région Afrique conformément aux cadres normatifs de politique générale sur la propriété intellectuelle. L'OCIS a pris note des principales conclusions, en particulier du fait que le Bureau répondait aux besoins de ses homologues nationaux, et des efforts majeurs ont été déployés pour obtenir des résultats face aux défis auxquels la région est confrontée. Cependant l'OCIS a pu percevoir dans le rapport l'écart existant entre les besoins de la région et les ressources disponibles du Bureau régional.

13. L'évaluation a donné lieu à sept recommandations, dont une a été classée comme hautement prioritaire. L'OCIS a proposé que cette recommandation visant à renforcer le processus de planification existant soit classée comme hautement prioritaire plutôt que comme moyennement prioritaire. L'OCIS a également recommandé à la DSI, pour les futurs rapports d'évaluation, d'obtenir des observations et des plans d'action de la part de la direction avant que le rapport ne soit diffusé; cela permettrait de se faire une idée complète des recommandations convenues pour la mise en œuvre.

Enquêtes

14. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis sa dernière session, deux nouvelles enquêtes ont été ouvertes et deux ont été classées, l'une après une évaluation préliminaire, l'autre après une enquête complète, établissant le bien-fondé d'allégations de faute. Au 15 août 2020, on dénombrait 10 enquêtes en cours, dont quatre faisaient l'objet d'une enquête complète et six étaient en suspens. L'OCIS a noté que sur les 10 enquêtes en cours, une avait été enregistrée en 2016, quatre en 2019 et cinq en 2020.

15. L'OCIS s'est félicité que les enquêteurs de la DSI disposent d'un programme de formation bien fourni et que le personnel de l'OMPI participe également à une formation obligatoire destinée à les sensibiliser sur les actes de fraude, sous l'égide de la DSI et du Bureau du contrôleur, ainsi qu'à un programme de formation sur la prévention du harcèlement sexuel, sous l'égide de la DSI et du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH).

16. L'OCIS s'est penché sur un certain nombre d'affaires en cours et a émis des avis selon ce qui était nécessaire.

17. Par ailleurs, conformément à son mandat, l'OCIS s'est réuni en séance privée avec le directeur de la DSI.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT HAUTEMENT PRIORITAIRES EN SUSPENS, Y COMPRIS LES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

18. L'OCIS a examiné, conjointement avec le directeur de la DSI et des membres de la direction, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision au 15 août 2020, et plus particulièrement des recommandations hautement prioritaires. Depuis la cinquante-septième session, l'OCIS a relevé 11 nouvelles recommandations dont huit ont été classées. L'OCIS a observé que sur les 121 recommandations en suspens, 34 (28%) étaient jugées hautement prioritaires et 87 (72%) moyennement prioritaires. L'OCIS a constaté par ailleurs qu'il restait deux recommandations en suspens datant d'il y a sept ans (2013) et dont la date de mise en œuvre avait été révisée respectivement neuf et six fois. Il a été également constaté que cinq programmes

représentaient 64% des 121 recommandations, dont trois programmes responsables de 22 (65%) des 34 recommandations hautement prioritaires.

19. L'OCIS a rappelé la proposition exprimée lors de la cinquante-septième session, consistant à inviter les chefs de programme à expliquer à l'OCIS pourquoi la mise en œuvre de leurs recommandations avait été retardée. L'OCIS a demandé par ailleurs si les anciennes recommandations hautement prioritaires étaient toujours valables et importantes. À cet égard, le sous-directeur général, Secteur administration et gestion, a remercié l'OCIS pour son intervention. Il a encouragé la DSI à discuter avec les chefs de programme concernés pour réévaluer le contexte global des recommandations et aboutir à une résolution afin de mettre en œuvre pleinement ou bien classer les recommandations, si elles n'étaient plus jugées pertinentes ou si elles étaient remplacées par des événements ou de nouveaux systèmes. Le directeur de la DSI a approuvé et indiqué qu'il rencontrerait tous les chefs de programme responsables des 47 recommandations dont la date de mise en œuvre était déjà dépassée et qu'il rendrait compte de ces discussions à l'OCIS. L'OCIS a demandé que ces discussions se déroulent avant la prochaine réunion de l'OCIS prévue en décembre 2020 et que les chefs de programme concernés y soient invités comme il se doit.

20. En ce qui concerne les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection rattaché à l'OMPI, le sous-directeur général a indiqué à l'OCIS qu'il rendrait compte de la mise en œuvre de 10 de ces recommandations au Comité du programme et du budget lors de la trente et unième session de ce dernier.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RISQUES ET CONTROLE INTERNE – RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DES RISQUES POUR 2019

21. L'équipe de direction a fait suite à l'exposé présenté lors de la cinquante-septième session et présenté plus en détail le Rapport annuel sur la gestion des risques pour 2019, décrivant les principaux résultats obtenus en 2019 dans six domaines (cadre et politique sur la gestion globale des risques, structure de gouvernance pour la gestion globale des risques, processus et intégration, systèmes et outils, capacités en matière de risques et culture du risque). L'OCIS se félicite du renforcement des contrôles internes grâce aux techniques d'analyse des données. Compte tenu du changement de Directeur général et de l'arrivée d'une nouvelle personne dans l'Équipe de haute direction en 2020, l'OCIS a été également informé du processus de double signature de la déclaration sur le contrôle interne pour les états financiers 2020 de l'OMPI, en particulier pour deux périodes : du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020 et du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020.

22. L'OCIS a également remercié la direction pour sa présentation détaillée des résultats de l'examen mené en interne en liaison avec la Covid-19. Neuf risques ont été recensés pour l'Organisation : i) implication insuffisante des États membres; ii) activités du programme de travail mises en péril en raison des restrictions de déplacement; iii) baisse importante des recettes; iv) augmentation des cyberattaques; v) continuité des opérations; vi) opérations bancaires ou baisse de la valeur des investissements; vii) défaillance de fournisseurs principaux; viii) questions liées à la santé; et ix) report d'initiatives de transformation. La direction a assuré l'OCIS que tous les risques recensés étaient bien gérés dans une large mesure et qu'il n'y avait pas de raison majeure de s'inquiéter. L'OCIS s'est déclaré satisfait des processus de gestion des risques tels qu'ils ont été expliqués par la direction.

23. L'OCIS s'est réjoui de l'excellente présentation de l'équipe de direction et des réponses détaillées qu'elle a apportées.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA SECURITE ET L'ASSURANCE INFORMATIQUE

24. Le directeur de la sécurité de l'OMPI a présenté à l'OCIS un exposé complet sur la sécurité et l'assurance informatique. Sachant que la dernière réunion avec l'OCIS a eu lieu en 2018, il a fait le point sur la stratégie en matière d'assurance informatique 2016-2021 et sur le plan de sécurité stratégique. L'OCIS a été impressionné par les résultats obtenus concernant la mise en œuvre de la stratégie et du plan, ainsi que par les systèmes et processus actuellement en place pour assurer des améliorations continues.

25. Si l'OCIS a noté que le terrorisme et le risque de violation des données se tenaient toujours en première place dans la carte des risques internes de l'OMPI, il était toutefois persuadé que ces risques et tous les autres risques étaient bien gérés et que la sécurité de l'information était intacte. Le directeur de la sécurité a confirmé qu'aucun des risques identifiés ne s'était produit pour l'instant. L'OCIS a mis en garde contre une éventuelle vulnérabilité si l'Organisation devenait tributaire d'un seul prestataire extérieur. À cet égard, le directeur de la sécurité a assuré à l'OCIS que des mesures étaient déjà engagées pour faire face à ce risque, grâce à une diversification des prestataires de services et à des évaluations de risques liés aux prestataires de services. Le directeur de la sécurité a également garanti à l'OCIS que la sécurité du système de messagerie électronique de l'OMPI était assurée.

26. Il a présenté aussi un aperçu des éléments ajoutés récemment aux services commerciaux numériques de l'OMPI, notamment la signature électronique DocuSign pour approuver les contrats et protocoles d'accord par voie électronique, et le nouveau service WIPO PROOF venant s'ajouter aux flux de recettes de l'OMPI.

27. L'OCIS était persuadé qu'en termes de sécurité et d'assurance informatique, en particulier pendant la pandémie de Covid-19, les systèmes et processus de l'OMPI étaient bien protégés.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES ACHATS

28. La directrice de la Division des achats et des voyages a fait le point sur les questions concernant les achats. Elle a présenté globalement le cadre général relatif aux achats, les principales données concernant les achats ainsi que les résultats clés obtenus au cours de ces deux années, l'historique des audits et les projets prévus pour 2020. L'OCIS s'est réjoui de pouvoir constater des résultats majeurs depuis la dernière mise à jour effectuée en 2016, concernant en particulier la professionnalisation de la fonction d'achat, l'automatisation des systèmes, l'examen et la mise à jour du cadre de gouvernance et réglementaire et l'amélioration des processus.

29. L'OCIS s'est interrogé sur d'éventuelles situations à risque telles qu'une procédure d'achat non standard, des négociations postérieures à l'appel d'offres et une trop grande connaissance des fournisseurs. Il a demandé des précisions sur la liste des sanctions appliquées aux fournisseurs et sur la délégation du haut fonctionnaire chargé des achats, ainsi que sur le processus de sous-délégation, et il s'est déclaré satisfait des contrôles correspondants en place à l'OMPI. L'OCIS a également pris note des projets pour 2020 : sélection et mise en œuvre d'une nouvelle plateforme électronique d'appels d'offres, mise en œuvre d'un appel à propositions avec la négociation de services complexes ou spécialisés, et utilisation d'un marché numérique. L'OCIS a demandé à voir les résultats des examens de performance des fournisseurs au niveau global, afin de pouvoir comprendre comment ces examens de performance ont été réalisés.

30. L'OCIS s'est félicité de l'exposé complet qui a été présenté et des réponses apportées par la directrice.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES

31. Le plan officiel d'audit externe étant en cours d'élaboration, le représentant du vérificateur externe des comptes a présenté un rapport oral à l'OCIS sur les risques majeurs potentiels à prendre en considération dans l'audit des états financiers 2020 de l'OMPI et dans les domaines sur lesquels l'audit pourrait porter. L'OCIS a noté que la discussion entre le vérificateur externe des comptes et le Secrétariat de l'OMPI avait déjà eu lieu. Il a bien compris l'incertitude majeure exprimée par le représentant sur la manière dont il pourrait réaliser l'audit de 2020 en raison des restrictions de déplacement et d'autres règles imposées par les États suite à la pandémie. Néanmoins, l'OCIS a apporté quelques éléments pour la planification de l'audit des états financiers 2020, mettant l'accent sur la cybersécurité, la continuité des opérations et l'IPSAS 39 entre autres risques, qui se sont dégagés des discussions menées récemment avec la direction et la DSI. L'OCIS a également mis en avant le rapport de la DSI sur la cartographie en matière d'assurance que le vérificateur externe des comptes trouvera certainement utile pour son processus de planification de l'audit.

32. L'OCIS a remercié le représentant du vérificateur externe des comptes pour le temps qu'il a passé sur ce travail et s'est réjoui de recevoir et d'examiner le plan d'audit officiel prévu d'ici la mi-octobre 2020.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE

33. L'OCIS, avec le chef du Bureau de la déontologie, a examiné le Rapport annuel du Bureau de la déontologie au Comité de coordination de l'OMPI (document WO/CC/78/INF/2). L'OCIS a pris note des principales activités présentées par le chef du Bureau de la déontologie : sensibilisation et formation du personnel, conseils confidentiels au personnel, développement de normes et de politiques, mise en œuvre de politiques attribuées au Bureau de la déontologie. En ce qui concerne l'enquête menée sur la sensibilisation aux principes de l'OMPI en matière de déontologie et l'adhésion à ces principes, l'OCIS a proposé qu'à l'avenir, l'ensemble des personnes interrogées pour cette enquête soient divulguées dans le Rapport annuel afin de placer les résultats de l'enquête dans le contexte qui convient.

34. Conformément à son mandat, l'OCIS s'est penché sur la mise en œuvre du Programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2020. Prenant acte de l'annulation de certaines activités en raison de la pandémie, l'OCIS a demandé à ce qu'un programme de travail révisé soit présenté. L'OCIS a remercié le chef du Bureau de la déontologie et indiqué qu'il espérait une coopération renforcée entre eux.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : MEDIATEUR

35. Le médiateur a présenté à l'OCIS son rapport d'activité pour 2019, lequel contient aussi une vue d'ensemble des années 2016 à 2019. Il a examiné les principales tendances qui se dégagent de toutes les données recueillies depuis 2016 et se concentre sur les trois catégories de cas les plus courantes, à savoir : i) organisation, capacité de direction et gestion, ii) emploi et carrière et iii) rapports d'évaluation. L'OCIS s'est félicité de la tendance à la hausse des consultations préventives par rapport aux demandes de résolution de conflits ouverts et consolidés. L'OCIS partageait l'avis du médiateur sur le fait qu'il s'agissait d'une tendance souhaitable méritant d'être encore renforcée.

36. L'OCIS a pris note des quatre recommandations transversales dont deux ont été répétées l'année dernière, se rapportant à l'étude sur les questions de genre et sur la nécessité de renforcer les capacités pour établir un dialogue, travailler en équipe et organiser des formations pour les cadres moyens. Conformément à l'intention exprimée par l'OCIS de suivre la mise en œuvre des recommandations du médiateur, comme indiqué dans le rapport de la cinquante-quatrième session de l'OCIS (document WO/IAOC/54/2), l'OCIS a discuté avec le médiateur des difficultés à faire appliquer ces recommandations. L'OCIS a reconnu que les

recommandations avaient un caractère consultatif et pouvaient être considérées comme étant d'application non contraignante, mais néanmoins importantes pour la croissance de l'Organisation. L'OCIS a déclaré espérer qu'un mécanisme de suivi soit mis en place pour garantir que les recommandations du médiateur soient pleinement prises en considération et mises en œuvre. L'OCIS a indiqué qu'il pourrait s'avérer utile aussi que la fonction de médiateur à l'OMPI fasse l'objet d'un examen par des spécialistes reconnus du domaine.

37. L'OCIS s'est félicité de la grande qualité du rapport du médiateur et des réponses mûrement réfléchies que le médiateur a apportées à ses questions.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

38. En raison d'un conflit de calendrier, la séance d'information avec les représentants des États membres a été annulée.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Rapports de l'OMPI concernant les placements

39. La direction a présenté à l'OCIS le rapport sur le rendement des placements ainsi que le rapport de suivi des placements pour juin et juillet 2020; ces documents ont été établis respectivement par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

40. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période visée, et en se fondant sur l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI avaient atteint les résultats escomptés et avaient été gérés conformément à la stratégie énoncée. L'OCIS a également pris acte du fait que le dépositaire avait fait état en juillet 2020 de quelques exceptions justifiées mais mineures. Comme indiqué à la cinquante-sixième session, la politique en matière de placements n'a fait l'objet d'aucune modification depuis le début de la pandémie de Covid-19.

Remerciements au sous-directeur général

41. M. Ramanathan Ambi Sundaram, sous-directeur général, Secteur administration et gestion, partant prochainement à la retraite, l'OCIS tenait à lui témoigner sa gratitude pour avoir participé activement à toutes les réunions de l'OCIS, cette cinquante-huitième session étant pour lui la dernière. L'OCIS souhaiterait le remercier pour son soutien grâce auquel l'OCIS a fonctionné de manière efficace et performante.

Prochaine session

42. La prochaine session prévue du lundi 7 au vendredi 11 décembre 2020 devrait très probablement se dérouler en mode virtuel en raison de la persistance de la pandémie. Le projet d'ordre du jour de cette session est le suivant :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration concernant les conflits d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Questions découlant des réunions du Comité du programme et du budget, de l'Assemblée générale de l'OMPI et du Comité de coordination
- 5) Réunion avec le Directeur général
- 6) Supervision interne (y compris le programme de travail annuel pour 2021)

- 7) Examen des recommandations de supervision hautement prioritaires
- 8) Séance d'information sur l'impact de la Covid-19 et les mesures prises par l'OMPI pour y faire face
- 9) Rapports financiers (Modifications proposées dans les principes comptables, le cas échéant, et conséquence pour l'OMPI des questions et tendances figurant dans les états financiers)
- 10) Séance d'information avec l'économiste en chef sur les projections/prévisions des résultats financiers de l'OMPI
- 11) Vérification externe des comptes : Rapport sur la planification de l'audit, Résultats de l'audit intermédiaire de 2020
- 12) Déontologie (point sur la mise en œuvre du programme de travail de 2020, programme de travail annuel proposé pour 2021)
- 13) Élection du(de la) président(e) et du(de la) vice-président(e) pour 2021
- 14) Auto-évaluation par l'OCIS de ses activités de 2020
- 15) Séance d'information avec les représentants des États membres
- 16) Questions diverses

[Les annexes suivent]



WO/IAOC/58/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 12 OCTOBRE 2020

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-huitième session

Genève (réunion virtuelle), 1^{er} – 4 septembre 2020

ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration concernant les conflits d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Réunion avec le Directeur général
5. Supervision interne
6. Examen des recommandations d'audit hautement prioritaires en suspens, y compris les recommandations du CCI
7. Gestion des risques et contrôle interne : Rapport annuel sur la gestion des risques pour 2019
8. Point sur la sécurité et l'assurance informatique
9. Point sur les achats
10. Vérification externe des comptes : Rapport sur la planification de l'audit

/...

11. Déontologie : Rapport annuel du Bureau de déontologie pour 2019 et point sur la mise en œuvre du programme de travail de 2020
12. Médiateur : Rapport d'activité pour 2019
13. Séance d'information avec les représentants des États membres
14. Questions diverses

[L'annexe II suit]



WO/IAOC/58/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 12 OCTOBRE 2020

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Cinquante-huitième session
Genève (réunion virtuelle), 1^{er} – 4 septembre 2020

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET QUESTIONS TECHNIQUES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 4 : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 5 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

- [04] Rapport d'activité de la DSI – 21 août 2020 (référence : IOD-IAOC-2020/03)

Audit :

- [05] Validation du Rapport sur la performance de l'OMPI 2018-2019, 13 juillet 2020 (référence : VALID 2020-01)
- [06] Cartographie de l'OMPI en matière d'assurance, 13 juillet 2020 (référence : IA 2020-01)

Évaluation :

- [07] Évaluation du Bureau régional pour l'Afrique, 20 juillet 2020
(référence : EVAL 2019-01)

Enquête :

POINT 6 : EXAMEN DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT HAUTEMENT PRIORITAIRES EN SUSPENS, Y COMPRIS LES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION

- [08] Recommandations en suspens relatives à la supervision, 15 août 2020

POINT 7 : GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

- [09] Présentation PowerPoint : Gestion des risques et contrôle interne, septembre 2020

POINT 8 : POINT SUR LA SÉCURITÉ ET L'ASSURANCE INFORMATIQUE

- [10] Présentation PowerPoint : Séance d'information sur la sécurité et l'assurance informatique, 3 septembre 2020

POINT 9 : POINT SUR LES ACHATS

- [11] Présentation PowerPoint : Examen des achats, 2 septembre 2020

POINT 10 : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES

Pas de document : compte rendu verbal.

POINT 11 : DÉONTOLOGIE

- [12] Rapport annuel du Bureau de la déontologie, 21 juillet 2020 (document WO/CC/78/INF/2)
[13] Programme de travail 2020 : état d'avancement de la mise en œuvre à fin août 2020 (en date du 1^{er} septembre 2020)

POINT 12 : MÉDIATEUR

- [14] Résumé du rapport d'activité 2019 et vue d'ensemble des années 2016 – 2019 (14 juillet 2020)

POINT 13 : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

POINT 14 : QUESTIONS DIVERSES

- [15] Rapport de la cinquante-septième session (document WO/IAOC/57/2)
[16] Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) (document WO/GA/53/2), 19 juin 2020
[17] Programme de travail évolutif de l'OCIS, de la cinquante-sixième à la cinquante-neuvième session

Rapports concernant les placements :

- [18] Crédit Suisse – Rapports sur le suivi des placements pour juin et juillet 2020
[19] MBS Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour juin et juillet 2020